

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon*

Montpellier, le 08 MARS 2013

Service Aménagement

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

Division Évaluation Environnementale

à

Réf. Chr : 89/2013

Nos réf. : 2013 - 000357 / 89

Affaire suivie par : Emmanuelle BARETJE

emmanuelle.baretje@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 66 90

Monsieur le Maire
Commune d'Ille-sur-Têt
10, place de la Résistance
66130 ILLE-SUR-TÊT

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

Projet de création d'une ZAC - Commune d'Ille-sur-Têt (66)

Par courrier reçu le 03/01/2013, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de création d'une ZAC située sur la commune d'Ille-sur-Têt.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Languedoc-Roussillon

Francis CHARPENTIER